

Personnes morales agissant à titre de tuteurs – Aider les familles pendant des périodes difficiles

Pourquoi faire appel à une personne morale agissant à titre de tuteur?

On pense souvent qu'en vertu d'une procuration, on peut endosser les responsabilités associées aux biens et aux soins personnels d'un membre d'une famille et agir comme son tuteur (c.-à-d. responsable). Cependant, si le membre de la famille a subi une blessure qui a changé sa vie, le responsable peut être dépassé par les arrangements à prendre en vue d'offrir une thérapie et de prodiguer des soins personnels continus au proche et il peut demander l'aide d'une personne morale qui agira à titre de tuteur.

Les personnes morales agissant à titre de tuteurs peuvent également être utiles dans des situations qui exigent l'intervention d'un tribunal pour nommer un tuteur, notamment lorsqu'une personne n'a pas désigné de mandataire ou que les tribunaux ont rejeté le mandataire désigné.

Les tribunaux ont de plus en plus tendance à nommer une personne morale comme tuteur exclusif d'une personne inapte ou comme cotuteur avec un membre de la famille. Le fait de demander au tribunal de nommer une personne morale à titre de tuteur permet aux membres de la famille d'avoir accès à des experts qui comprennent les exigences et processus judiciaires en matière de tutelle. Veuillez noter qu'en fonction de la province, le terme de « tuteur » peut être remplacé par « curateur aux biens », « fiduciaire d'une succession » ou « subrogé à l'égard des biens » et que ces termes sont interchangeables.

De la valeur ajoutée grâce à Services fiduciaires privés TD Waterhouse

Services fiduciaires privés TD Waterhouse, par l'intermédiaire de La Société Canada Trust, propose des services professionnels de fiducie et de tutelle depuis plus de 140 ans. Nous gérons actuellement plus de 120 dossiers de tutelle dont les actifs administrés représentent plus de 125 millions de dollars. Un administrateur fiduciaire attitré, sensible aux besoins des clients, aidera à gérer, avec respect et discrétion, tous les aspects relatifs aux besoins financiers d'une personne inapte.

Services fiduciaires privés TD Waterhouse ajoute sa très grande expertise au rôle de personne morale agissant à titre de tuteur :

- **Plans de gestion :** Nos administrateurs fiduciaires ont une vaste expérience de l'étude des plans de gestion ainsi qu'une profonde compréhension des exigences des tribunaux.
- **Expérience de la tenue des dossiers et de l'approbation des comptes par les tribunaux :** Nous disposons de systèmes et de processus qui permettent d'assurer le suivi détaillé des dépenses et des décaissements. Nous avons également une connaissance approfondie du processus judiciaire d'approbation des comptes.

Production des déclarations de revenus : Nous disposons à l'interne d'une équipe de fiscalistes qui aideront à remplir toutes les déclarations de revenus nécessaires et qui collaboreront à la fois avec les clients et des spécialistes en placements pour trouver des stratégies fiscales efficaces.

- **Accès à une équipe de spécialistes en placements :** Investir est une activité complexe en tout temps, mais encore plus en période de turbulence des



marchés. Travailler avec des spécialistes en placements de TD Waterhouse permet d'atténuer le risque en s'assurant que les placements sont conformes à la stratégie de placements et au niveau de tolérance au risque de la personne inapte tout en procurant un rendement maximum, en protégeant le capital et en le mettant à l'abri de l'inflation. L'accès aux spécialistes en placements permet aussi de gérer les règlements avec efficacité de manière à produire des revenus pour les besoins courants et une plus-value en capital pour le futur.

- **Permanence et continuité :** Le recours à une personne morale comme tuteur permet d'assurer qu'il y aura toujours quelqu'un de disponible pour gérer les affaires financières de la personne inapte et en prendre soin. Grâce à la désignation d'une personne morale comme tuteur, le tribunal n'a plus besoin de nommer de tuteur suppléant ni d'établir un plan de transition correspondant pour le cas où la personne inapte survivrait à son tuteur.
- **Gestion des risques :** Une personne morale agissant comme tuteur sait comment élaborer et respecter le plan de gestion requis par les tribunaux. Son expertise empêche les membres de la famille de prendre des mesures qui pourraient ne pas se conformer au plan de gestion approuvé par les tribunaux.
- **Accès à des fournisseurs de services spécialisés :** Services fiduciaires privés TD Waterhouse connaît des conseillers en accessibilité avec qui elle a déjà travaillé et qui comprennent les incapacités et peuvent aider la personne et sa famille à répondre à leurs besoins.
- **Gestion de tous les biens financiers :** Le paiement des factures, notamment d'impôts fonciers, d'assurance, de services de fournisseurs de soins, d'entretien et de réparations est une tâche qui peut s'avérer très lourde pour un tuteur individuel. Nos administrateurs fiduciaires possèdent une expertise dans le paiement des factures courantes et dans la gestion adéquate de ces factures qui permet de se conformer au plan de gestion approuvé par les tribunaux.
- **Portée nationale :** Services fiduciaires privés TD Waterhouse a des bureaux partout au pays et peut ainsi offrir des services professionnels à l'échelle nationale, de Victoria à Halifax. Si une personne inapte vit dans une province alors que son plus proche parent, notamment un fils ou une fille, vit dans une autre, la désignation d'une personne

morale comme tuteur offrira au parent le plus proche l'assurance réconfortante de savoir qu'un administrateur fiduciaire pourra gérer localement les affaires financières de la personne inapte.

Exemples du rôle de tuteur exercé par Services fiduciaires privés TD Waterhouse

Scénario no 1: Un adolescent a eu un accident d'automobile au cours duquel il a subi de graves blessures. Il doit depuis se déplacer en fauteuil roulant et est incapable de parler. La famille qui comptait également de plus jeunes enfants a dû faire appel à trois soignants externes pour prodiguer des soins à l'adolescent 24 heures sur 24. Services fiduciaires privés TD Waterhouse a été engagée comme tuteur aux biens pour gérer le paiement des soignants, thérapeutes et services ménagers nécessaires. TD Waterhouse a également pu engager les services d'experts en accessibilité pour effectuer les rénovations nécessaires et fournir l'équipement adapté. L'administrateur fiduciaire a également fait en sorte que les dépenses liées spécialement aux soins apportés à l'adolescent blessé fassent l'objet d'un suivi distinct afin d'assurer la tenue de dossiers exigée par les tribunaux dans le processus d'approbation des comptes.

Le fait de recourir à un tiers pour gérer les paiements et la comptabilité a également fait en sorte que les dépenses courantes de l'adolescent et celles de sa famille ne soient pas payées par erreur à même le compte. De plus, parce qu'il avait accès à des spécialistes en placements à l'interne, l'administrateur fiduciaire a pu s'assurer que les fonds étaient gérés de manière à équilibrer les besoins en revenus actuels de l'adolescent et ses besoins à long terme, de manière à l'aider tout au long de sa vie d'adulte.

Scénario n° 2 : Une mère détient une procuration relative aux biens de son fils adulte qui habite avec elle à la suite d'un accident qui l'a rendu invalide et inapte à gérer ses finances personnelles. La mère est préoccupée, car elle se demande qui gèrera les finances de son fils si elle devient trop malade pour le faire ou si elle décède. Son seul autre enfant doit s'occuper de sa propre famille et serait donc incapable de se charger de cette responsabilité.

Par conséquent, la mère a choisi de nommer Services fiduciaires privés TD Waterhouse à titre de personne morale agissant à titre de tuteur à l'égard des biens de son fils.

Scénario n° 3 : Lors d'un accouchement, un nouveau-né a manqué d'oxygène en raison d'une erreur humaine, ce qui a entraîné des dommages sévères à son cerveau. Un important règlement a été conclu avec l'hôpital, et les services de TD Waterhouse ont été retenus afin qu'elle agisse à titre de tuteur conjointement avec les parents. Étant donné que TD Waterhouse est responsable de toutes les préoccupations financières pour le nouveau-né, les parents n'ont pas à s'occuper du règlement et peuvent concentrer leurs énergies pour faire face au stress émotionnel de la situation.

À plus long terme, les parents auront aussi l'esprit tranquille en sachant que des professionnels géreront les finances de leur enfant même après leur décès.

Scénario n° 4 : Un vieil homme, veuf et qui est aux premiers stades de la maladie d'Alzheimer a nommé un mandataire pour qu'il s'occupe de ses finances. Les employés de la succursale où il effectue ses opérations bancaires ont commencé à être préoccupés et suspicieux lorsque son mandataire s'est mis à émettre et à encaisser des chèques d'un montant important, lesquels étaient payables à son nom.

En vertu de la Loi sur la prise de décision au nom d'autrui et par l'intermédiaire du bureau du Tuteur et curateur public, le mandataire nommé a été destitué de

ses responsabilités par le tribunal, et TD Waterhouse a été nommée à titre de tuteur. La nomination par le tribunal d'une personne morale agissant à titre de tuteur a permis d'assurer que les intérêts du vieil homme sont protégés contre la fraude. En outre, il disposera d'un administrateur fiduciaire qui l'aidera à gérer ses finances.

Conclusion

S'il est nécessaire d'envisager la tutelle pour une personne inapte, un administrateur fiduciaire de Services fiduciaires privés TD Waterhouse sera heureux de discuter des options et de l'aide associées à la nomination d'une personne morale à titre de tuteur.

Veillez communiquer avec nos centres de services privés TD Waterhouse pour obtenir plus de renseignements. Pour trouver un bureau de Services fiduciaires privés TD Waterhouse près de chez vous, veuillez vous rendre à l'adresse Internet suivante : <http://www.tdwaterhouse.ca/francais/produits-et-services/investissements/services-aux-clients-privés/services-fiduciaires-privés/index.jsp>

Dernière mise à jour : 15 novembre 2011

Les renseignements aux présentes ont été fournis par TD Waterhouse à des fins d'information seulement. Les renseignements proviennent de sources jugées fiables. Lorsque de tels renseignements sont fondés en partie ou en totalité sur des renseignements provenant de tiers, leur exactitude et leur exhaustivité ne sont pas garanties. Les graphiques et les tableaux sont présentés uniquement à titre d'illustration; ils ne reflètent pas la valeur future ou le rendement futur d'un placement. Ces renseignements n'ont pas pour but de fournir des conseils financiers, juridiques, fiscaux ou de placement. Les stratégies en matière de placement, de négociation ou de fiscalité devraient être étudiées en fonction des objectifs et de la tolérance au risque de chacun.

TD Waterhouse, La Banque Toronto-Dominion et les membres de son groupe et ses entités liées ne sont pas responsables des erreurs ou omissions relativement aux renseignements ni des pertes ou dommages subis.

TD Waterhouse représente les produits et services offerts par TD Waterhouse Canada Inc. (membre du Fonds canadien de protection des épargnants), Gestion privée TD Waterhouse Inc., Services bancaires privés TD Waterhouse (offerts par La Banque Toronto-Dominion) et Services fiduciaires privés TD Waterhouse (offerts par La Société Canada Trust).

MD/ Le logo TD et les autres marques de commerce appartiennent à La Banque Toronto-Dominion ou à l'une de ses filiales en propriété exclusive, au Canada ou dans d'autres pays.